



**DELIBERATION N° 23/174 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES PÔLES
TERRITORIAUX ET DES PAYS ANPP TERRITOIRES DE PROJET**

**CHÌ APPROVA L'ADESIONE À L'ASSOCIU NAZIUNALE DI I POLI TERRITORIALI
È DI I PAESI ANPP TERRITORII DI PRUGETTU**

REUNION DU 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf novembre, la Commission Permanente, convoquée le 21 novembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIANCUCCI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Saveriu LUCIANI à Mme Julia TIBERI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI

ETAIT ABSENT : M.

Paul-Félix BENEDETTI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,

VU la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,

VU le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES AVIS de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES AVIS de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE l'adhésion de la Collectivité de Corse à l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays ANPP Territoires de Projet.

ARTICLE 2 :

DECIDE d'affecter les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2023

PROGRAMME : 3132 Fonctionnement

MONTANT DISPONIBLE..... 240 183 €

MONTANT AFFECTÉ.....1 159 €

Adhésion 2023 à l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays ANPP Territoires de Projet.....1 159 €

DISPONIBLE À NOUVEAU239 024 €

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 29 novembre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. MAUPERTUIS', with a horizontal line drawn underneath the signature.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 NOVEMBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ADESIONE À L'ASSOCIU NAZIUNALE DI I POLI
TERRITORIALI È DI I PAESI ANPP TERRITORII DI
PRUGETTU**

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES PÔLES
TERRITORIAUX ET DES PAYS ANPP TERRITOIRES DE
PROJET**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de proposer l'adhésion de la Collectivité de Corse à l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays ANPP Territoires de Projet touchant au champ d'action de l'accompagnement des projets portés par les élus des territoires.

La Collectivité de Corse souhaite en effet apporter son soutien aux actions de développement portées dans l'île. A ce titre, elle souhaite avoir une action facilitante et construit la démarche Paes'Idei qui a pour objectif de mettre en place des actions et outils relais vers les ressources en matière d'ingénierie.

À cet effet, la démarche de la Collectivité de Corse a vocation à s'appuyer sur un réseau d'acteurs au plan local et également sur des acteurs de portée nationale au fait des problématiques rencontrées par les territoires dans le cadre de leurs projets de développement. Elle souhaite ainsi intégrer une démarche dynamique qui lui permet de partager, relayer, informer et échanger sur les questions qui préoccupent ses territoires.

L'Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays ANPP Territoires de Projet a été créée en 1997, et s'est donnée pour missions la représentation volontariste auprès des instances parlementaires nationales et européennes sur différents sujets.

Attentive aux enjeux des territoires de projet, elle agit, par exemple, pour la reconnaissance d'une démarche de développement local ou encore, accompagnée par 12 000 élus, tendre à la mise en place du 1 % Ingénierie Développement qui a amené l'État à proposer le dispositif Villages de France (100 chargés d'ingénierie, soit 1 par Département).

Une mission d'animation de réseau est également proposée et complétée par de la veille documentaire et juridique ou encore des webinaires, rencontres dans les territoires.

De la même façon que d'autres régions ont pu le faire sur des sujets comme l'assemblée des territoires pour l'Occitanie, l'Agenda 21 pour la Bretagne, ou encore la transition écologique pour la Bourgogne-Franche-Comté, la présente adhésion permettra à la Collectivité de Corse de saisir l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays ANPP Territoires de Projet de sujets qu'elle souhaite travailler.

La répartition des crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion est détaillée ainsi qu'il suit :

Programme 3132
Section Fonctionnement :

MONTANT DISPONIBLE	240 183 €
MONTANT TOTAL AFFECTÉ.....	1 159 €
DISPONIBLE À NOUVEAU.....	239 024 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

